Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 65 (1914)

Heft: 5

Artikel: Les principes d'aménagement de la forêt jardinée [suite et fin]

Autor: Balsiger, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785866

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les principes d'aménagement de la forêt jardinée.

Traduction d'un article de M. R. Balsiger, conservateur des forêts à Berne, paru dans la "Zeitschrift für Forstwesen" de 1913.

(Suite et fin.)

Autrefois le jardinage passait pour une simple extraction des sujets les plus gros réputés en même temps les plus vieux, par analogie avec la coupe de la classe la plus âgée dans la forêt équienne. Cette définition sommaire est inexacte au surplus. Une telle opération aurait fourni au moment présent un excédent de rendement au détriment de la rente à venir. Si par contre l'on désire améliorer l'état général, l'on s'astreindra à réaliser les éléments malvenants et à conserver les sujets montrant un bon accroissement. Les arbres ne sont donc pas taxés comme exploitables à cause de leur âge ou de leur dimension, mais d'après le critère de leurs manifestations vitales. Souvent les gros bois dominants montrent encore le plus bel accroissement. Ainsi dans l'Arneggwald l'accroissement de chacun des cinq plus gros sujets analysés se trouvait être à peu près deux fois plus fort que celui de la moyenne de leur classe, soit 0,8 à 1 m³ en dix ans, alors que la moyenne est de 0,5 m³.

Par conséquent l'exploitabilité ne peut pas être basée sur la grosseur essentiellement. Le marteleur doit se laisser guider par des considérations d'accroissement et d'hygiène sociale du peuplement. Pour l'observateur sagace le casier sanitaire d'un arbre apparaît dans son port, dans l'allongement de sa flèche, dans l'aspect général de sa couronne, dans l'état de l'écorce. Lorsque le coup d'œil du praticien ne peut suffir, ce qui est rare, la tarière de Pressler fournira de précieux éclaircissements. Il est aussi d'une grande utilité de contrôler le diagnostic après l'abatage par l'examen de la tranche de la souche.

Il va sans dire que pour des considérations analogues les mêmes principes et des soins pareils s'imposent lors du martelage des coupes dans le peuplement secondaire et des opérations culturales dans le sous-bois.

Sans doute les martelages dans la futaie jardinée, conduits d'après les principes énoncés, demandent une bien plus grande somme de travail et de temps que ceux que l'on exécute dans la futaie régulière. Mais ils présentent sans contredit un intérêt supérieur et procurent à l'opérateur des satisfactions que les autres modes de traitement ne peuvent offrir. C'est de la besogne utile, non seulement parce qu'elle contribue à l'amélioration successive du massif, mais parce qu'elle renferme un enseignement pour le technicien et contribue à affiner son sens forestier. En parcourant chaque division le marteau à la main au moins une fois tous les dix ans, l'on pénètre bien mieux les lois de croissance, qu'en se bornant à étudier des tables de rendement. L'on se prend à regretter que les autres modes de traitement n'offrent pas d'une façon si péremptoire matière à intervention du praticien, intervention qui profiterait à tous les deux, à l'homme et à la forêt.

Le jardinage offre encore un avantage essentiel: la faible concentration ou plutôt la décentralisation des coupes. Ainsi la forêt n'a pas à subir cet ébranlement, ce tourment qui ailleurs résultent des exploitations concentrées. Si nous considérons encore l'exemple de l'Arneggwald, nous constatons que la possibilité a été fixée par ha à 70 m³ en 10 ans, soit:

Il ressort à l'évidence de ces chiffres que la forêt ne saurait souffrir de ces prélèvements. Pour peu que l'abatage soit conduit d'après les règles de l'art, elle sera à l'abri autant des dommages d'exploitation que du danger d'une rupture trop violente ou trop soudaine du couvert. Nul régime plus que le jardinage n'est propre à réaliser les interventions lentes et les transformations prudentes. L'élasticité de l'aménagement permettra d'ailleurs de récolter cette faible quotité en deux ou plusieurs fois durant la période, si on le juge opportun en regard de l'état du peuplement.

L'objection concernant les dégâts d'exploitation dans la futaie jardinée est certainement exagérée et ne concerne que les cas exceptionnels où l'on procède d'une façon rudimentaire. En réalité le mal n'est pas si grand comme on le prétend et il peut être atténué, nous l'avons dit, par la répartition de la coupe sur deux ou plusieurs années. Il appert d'ailleurs que l'abatage de 46 arbres sur 1 ha en dix ans dans notre exemple de l'Arneggwald, ne peut causer une calamité générale, à moins d'y mettre de la mauvaise

volonté. Les arbres à fort houppier peuvent être ébranchés sur pied. Les bois volumineux sont sectionnés avant le transport hors du fourré, transport qui se fait le mieux en régie et si possible à la neige. Fréquemment l'on rencontre dans les régions où domine le jardinage de ces chantiers de coupe où, hors la présence des souches, rien ne laisse deviner qu'une exploitation a eu lieu.

Quoiqu'il en soit, les avantages du jardinage compensent si bien les inconvénients qu'on peut lui découvrir, que ce serait folie de retourner aux procédés rudimentaires de la coupe rase.

Le régime jardiné ne prévoit le rajeunissement artificiel que dans des cas exceptionnels pour garnir des terrains ébouleux ou humides, par exemple. Parfois on recourt au moyen de la plantation pour corriger le mélange des essences ou lorsque le semis naturel fait défaut. C'est surtout le hêtre qui mérite d'être introduit de cette manière, mais en employant des plants élevés sous le couvert, selon les judicieux conseils du professeur Engler.

La coupe secondaire ou éclaircie se fait en général simultanément avec l'exploitation principale, dont elle diffère peu quant à l'exécution. On applique la même sélection à toutes les classes d'âge toujours dans le but de perfectionner le mélange des catégories de grosseur et des essences.

Patience et longueur de temps, voilà en tout temps les meilleures conseillers en matière de sylviculture. Le jardinage en particulier veut avoir du temps. Inutile donc d'intervenir trop tôt dans les fourrés, et d'éclaircir les groupes de rajeunissement avant que l'accroissement en longueur se soit accentué. Les analyses d'arbres font voir que les meilleurs sujets sont restés souvent très longtemps opprimés, sans perdre pour cela leurs bonnes qualités, qui en ont fait en définitive un arbre de première classe. On calomnie évidemment le traitement jardiné en tirant des conclusions défavorables de cette dépression temporaire subie par le rajeunissement. Le moment venu celui-ci prend brillamment sa revanche, car pendant la période d'attente il a pu se munir d'un enracinement vigoureux etramifié et acquérir du bois de cœur d'une solidité parfaite, qui le met à l'abri des atteintes cryptogamiques.

Ne nous apitoyons pas sur le sous-bois et ne lui sacrifions pas, par des éclaircies anticipées ou des débranchages, l'accroissement précieux des classes dominantes. L'ébranchage, en particulier, offre de sérieux inconvénients pour les arbres qui ont à le subir.

La perte d'organes verts entraîne une diminution des forces vitales et occasionne fréquemment des tares. Cette opération, cependant, a toute sa raison d'être lors de l'exploitation des gros bois à fort houppiers. Le supplément de dépense qu'elle occasionne est largement compensé par l'évitation de dégâts parmi les petits assortiments, qui sont, eux, l'avenir de la forêt.

Les bons effets qu'on peut attendre d'un jardinage soigneux et intensif dépendent en grande partie de l'existence d'un bon réseau de chemins. Des grands massifs ne peuvent pas être traités rationnellement si cet auxiliaire indispensable fait défaut. La nature des coupes jardinatoires, qui doivent parcourir la forêt en entier pendant une courte période, exige l'extension du réseau à la forêt entière. Si l'on veut éviter les dégâts de chablage et de transport, il faut en outre que les mailles de ce réseau soit aussi serrées que possible.

Le genre de chemin à établir peut varier selon les circonstances. Dans la zone protectrice alpestre, la vraie patrie de la forêt jardinée, la riese, le chemin à glisse prédominent généralement et cette particularité doit influencer le choix des profils et du rayon des courbes. Enfin comme ces chemins sont destinés presque toujours à être utilisés à la neige, l'on peut réaliser de ce fait des économies sur la superstructure.

Quant à *l'organisation du cahier d'aménagement*, nous estimons que l'on peut employer les mêmes formulaires que pour la futaie régulière, mais en réduisant leur nombre, à savoir:

- 1º Tableau des contenances.
- 2º Tableau des classes de grosseur (remplace celui de la classification des âges).
- 3º Récapitulation décennale des produits réels comparés aux quotités prévues.
- 4° Tableau comparatif du matériel réel et du matériel estimatif, et calcul d'accroissement.
- 5° Plan d'exploitation pour la décennie.
- 6° Plan des cultures et chemins pour la décennie.

¹ Il manque, semble-t-il, le registre des inventaires, formulaire essentiel pour l'inscription du détail des comptages. (Note du traducteur.)

